



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**INSP**  
Institut national  
du service public

Direction de la formation initiale et continue  
Département de la diversité des talents,  
des concours et évaluations

**Décision complémentaire portant nomination d'examineurs spécialisés pour  
la correction des épreuves écrites et les interrogations orales du concours  
externe et du deuxième concours externe, du concours externe spécial,  
du concours interne et du troisième concours d'entrée à  
l'Institut national du service public de 2022**

La directrice de l'Institut national du service public

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public ;
- VU le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public ;
- VU l'arrêté du 24 février 2022 autorisant l'ouverture du concours externe, du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public pour l'année 2022 ;
- VU les arrêtés du 16 juin 2022 portant respectivement nomination du président et des membres du jury du concours externe et du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2022.
- VU la décision du 19 juillet portant nomination d'examineurs spécialisés pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales du concours externe et du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2022.

**décide**

Sont également désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour participer à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales :

Mme Amanda BABLIN, professeure d'anglais indépendante ;

Mme Tiphaine GARAT, ingénieure d'études de classe normale.

Fait à Strasbourg, le 8 septembre 2022



Maryvonne Le Brignonen